



SAVAREN

Société des Amis de la Vallée de la RENarde
Mairie de SOUZY LA BRICHE – 4, Chemin de Sources
91 580 SOUZY LA BRICHE

Président : Daniel JOUANNEs - ☎ : 01 60 80 21 42

Boissy le Sec, Breux-Jouy, La Forêt le Roi, Les Granges le Roi, Mauchamps, Richarville, Roinville, St Chéron, St Sulpice de Favières, St Yon, Sermaise, Souzy la Briche, Villeconin.

Objet : construction d'un centre hippique
Commune de Saint Yon
Recommandé avec AR

Monsieur le Préfet de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY 20 JAN. 2014

Souzy la Briche le : 16 janvier 2014

Monsieur le Préfet

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de la lettre ouverte que nous adressons à Monsieur le Maire de Saint Yon concernant le projet de construction d'un centre hippique à Feugères lieu-dit "les longs sablons" auquel la Savaren s'oppose.

Ce projet a été présenté en commission des sites le 10 octobre 2013 et malheureusement la Savaren n'a pu être présente car le courrier de convocation daté du 20 septembre n'a été posté que le 30 septembre alors que j'avais quitté la métropole le 24 septembre et n'ai même pas pu prévenir mon suppléant: aussi le terme "excusé" qui figure sur le compte-rendu de la séance ne convient pas exactement. Et pour éviter dans le futur que ceci se renouvelle, je suggère que les réunions de la commission des sites soient programmées comme le sont les réunions de la commission de consommation des espaces agricoles.

Cependant, je pense que notre présence n'aurait pas changé radicalement la position finale de la commission et c'est pourquoi nous avons choisi le procédé de la lettre ouverte pour faire connaître le point de vue de la Savaren. Nous espérons pouvoir faire paraître cette lettre dans une prochaine édition du journal "le républicain".

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations respectueuses et distinguées.

Pour le Conseil d'Administration de la Savaren

Le Président Daniel JOUANNEs

Pièce jointe : lettre ouverte à Monsieur le Maire de Saint Yon

Copie avec P.J: Madame le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
Monsieur le Président d'Essonne Nature Environnement
Monsieur l'Inspecteur des sites de la DRIEE

Lettre ouverte de la Société des Amis de la Vallée de la Renarde à
Monsieur le maire de Saint Yon

RECU le

20 JAN. 2014

Monsieur le Maire

La Savaren a étudié le permis de construire N°: PC 091 581 132 0003 concernant la construction d'un centre équestre à Feugères lieu-dit "les longs sablons".

Nous tenons tout d'abord à vous faire connaître notre désaccord total sur le principe d'une telle construction en site classé. Je vous rappelle que l'objectif de la Savaren est de veiller au respect du classement de la vallée de la Renarde et nous regrettons de ne pas avoir pu assister à la commission des sites du 10 octobre dernier pour avoir été prévenus trop tard.

Il est à noter que ce centre viendra multiplier ce type d'établissement dans notre secteur à tel point que la vallée de la Renarde n'est plus connue que sous l'appellation de "vallée aux chevaux". En effet, de nombreuses installations équestres sont situées dans notre vallée:

- à Saint Sulpice la ferme de Rochefontaine (Mr PIFFERAY agriculteur, pension de chevaux).
- à Breux-Jouy la ferme de Rimoron (Mr MENSEN agriculteur, pension de chevaux, activités équestres diverses).
- à Souzy l'élevage de l'étang (Mr VOVARD a le statut d'éleveur et s'est installé dans une demeure construite AVANT le classement de la vallée).
- à Souzy la ferme du château (Mr Besnard agriculteur, pension de chevaux).
- à Villeconin les écuries de Villeconin, construites sous le nom de haras de la Renarde bien AVANT que la vallée fût classée.

Et en ce qui concerne le sud de l'Arpajonnais il existe à Boissy-sous-Saint-Yon le centre équestre "la courbette", très proche de votre commune intégrée dans la CCA.

L'étude du dossier et des documents complémentaires montre que les installations couvertes du futur centre équestre combleront exactement le secteur NDa créé et rendu constructible par une modification du POS de la commune approuvé le 4 juin 2012. S'agit-il d'une modification du règlement liée à l'intérêt général de la commune ou est-ce une modification permettant à un particulier de profiter d'un avantage personnel? L'étonnement naît aussi lorsque l'on constate qu'une servitude d'accès a été ménagée à travers la parcelle B1487 alors que la parcelle B1491 possède une façade de plusieurs dizaines de mètres sur l'allée des cavaliers.

Ce centre équestre projeté à Saint Yon maintiendrait une activité dans la commune? En fait il s'agit d'un établissement purement commercial mal dissimulé sous des aspects populaires. Le pétitionnaire promet l'emploi pour sept équivalents temps plein ce qui semble très nettement exagéré : un établissement semblable en taille et en activité qui héberge 35 chevaux et poneys emploie 2,5 personnes à temps plein. Le confort des chevaux qui ne disposeront que des paddocks pour gambader est aussi mis en cause; fort heureusement, "les poneys seront envoyés en vacances en Normandie",.....précisément lorsqu'ils seront le plus nécessaires à St Yon !!!

S'il existait effectivement un établissement du même type à Saint-Yon, il est exagéré de prétendre que "l'identité du village passait par l'activité équestre"; comme par le passé, les manifestations et rassemblements n'étant pas exclus (contrairement à ce qui a été soutenu devant la commission des sites) il est normal de s'interroger sur les possibilités de stationnement des véhicules des participants et spectateurs et des vans transportant plusieurs chevaux et de se demander " comment les véhicules manoeuvreront-ils " ?

A ces raisons s'ajoute un inconvénient plus grave du point de vue de la sécurité. L'emplacement du centre équestre projeté est desservi par le chemin rural dit "allée des cavaliers", de largeur réduite, qui débouche sur la RD 82 selon un angle très aigu en un point constituant un sommet de côte. Cette route départementale est très fréquentée en tous temps et ce débouché peut être qualifié d'accidentogène.

Pour toutes ces raisons, nous avons l'honneur, Monsieur le Maire, de dénoncer le permis de construire que vous avez accordé au bénéfice de Monsieur Norbert MUNIER.

Nous saisissons par ce même courrier Monsieur le Préfet afin de l'informer de cette situation et attirer son attention sur le caractère litigieux de cet accord pour un projet qualifié "en limite d'acceptabilité".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration, le président de la Savaren:

Copie: - Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Madame l'Inspectrice des sites
- Monsieur le Président d'Essonne Nature Environnement